

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1103

25 mai 2011

### SOMMAIRE

AIMC S.à r.l. ....	52939	Moulins de Kleinbettingen S.A. ....	52916
Apumas Industrial Material & Consulting S.à r.l. ....	52939	Natixis Global Associates ....	52917
Bulaxie Participations S.A. ....	52931	Natur Produkt Holdings Limited S.A. ....	52917
DC Global Holdings S.à r.l. ....	52898	Neferet S.A. ....	52924
Fox Luxco S.à r.l. ....	52898	Neferet S.A. ....	52924
FREO Capital Advisors S.à r.l. ....	52925	Netcore PSF S.A. ....	52926
Holding Company of 090629 S.A. ....	52937	N.M. S.A. ....	52913
LBC Luxco S.à r.l. ....	52912	N.M. S.A.H. ....	52913
Lee Cooper International Management S.à r.l. ....	52917	Obrona Holding ....	52927
MAY Construction GmbH ....	52930	Obrona Holding ....	52939
MDCP VI Barometer II S.à r.l. ....	52930	Pacinvest S.à r.l. ....	52944
MDCP VI Barometer S.à r.l. ....	52933	Patron USA Luxco S.A. ....	52941
MEPSAS Holding S.à r.l. ....	52933	Pentair Global S.à r.l. ....	52941
MF Equities S.à r.l. ....	52937	Pentair Holdings ....	52944
MGE Hamburg S.à r.l. ....	52937	Pentair Luxembourg ....	52943
Milipi Holding S.A. ....	52939	Puzzle Sub S.à r.l. ....	52944
Mithra Sàrl ....	52911	Quinlan Private Avcilar Client Holdings S.à r.l. ....	52927
Mitsubishi UFJ Global Custody S.A. ....	52912	Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l. ...	52933
MLUX Beauty Products S.à r.l. ....	52912	Silver Sea Developments S.à r.l. ....	52941
Moulins de Kleinbettingen S.A. ....	52916	Simak Sàrl ....	52944
		WSB 2 Grundstück S.A. ....	52898

**WSB 2 Grundstück S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 141.419.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 décembre 2010*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 22 décembre 2010, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de nommer Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

WSB 2 GRUNDSTÜCK S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011046069/17.

(110052078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Fox Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 123.515.

—  
EXTRAIT

Die Berufsadresse des unbeschränkt einzelvertretungsberechtigten Kategorie A Geschäftsführers Rodolpho AMBOSS, geboren am 10.05.1963 in Cachoeiro de Itapemirim, Brasilien, bestellt seit 19.12.2006, hat sich geändert und lautet nunmehr:

c/o Silverpeak RE Partners; 1330 Sixth Avenue (Suite 1200), NY10019 New York, Vereinigte Staaten von Amerika  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 30. März 2011.

Fox Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Kategorie A Geschäftsführer

Référence de publication: 2011046251/17.

(110051676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**DC Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 160.837.

—  
DOW CORNING NETHERLANDS B.V.

GEPLAATST KAPITAAL: EUR 71.453.197,26

Zetel: Amsterdam, adres: 1076 EE Amsterdam. Fred.

Roeskestraat 123

Geregistreerd bij het handelregister van de Kamer van Koophandel in Amsterdam onder nummer 34231895  
(the "Verdwijnende Vennootschap")

GEZAMENLIJK VOORSTEL TOT FUSIE

**I. De Vennootschappen**

De Verkrijgende Vennootschap is een vennootschap met beperkte aansprakelijkheid opgericht en beheerst door het recht van Luxemburg, met maatschappelijk zetel L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, en geregistreerd bij het Handelregister in Luxemburg onder nummer B 160.837.

De Verdwijvende Vennootschap is een besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid, met zetel in Amsterdam, adres 1076 EE Amsterdam, Fred. Roeskestraat 123 en ingeschreven in het Handelsregister van de kamer van koophandel onder nummer 34231895.

Dow Corning Corporation, een vennootschap opgericht en beheerst naar het recht van Michigan, Verenigde Staten van Amerika, met eerste vestigingsplaats in Midland, Michigan 48686-0994, Verenigde Staten van Amerika, 2200 W. Salzburg Road ("DCC") is houder van tweeduizend vijfhonderd (2.500) aandelen, in geregistreerde vorm, elk met een nominale waarde van tien Amerikaanse Dollars (USD 10), in de Verkrijgende Vennootschap, zijnde alle uitstaande aandelen van de Verkrijgende Vennootschap.

DCC is tevens houder van éénhonderd drieënzeventigduizend achthonderd veertien (173.814) aandelen, elk met een nominale waarde van vierhonderd elf euro negen cent (EUR 411,09) in het kapitaal van de Verdwijnde Vennootschap, zijnde alle uitstaande aandelen van de Verdwijnde Vennootschap. De hiervoor bedoelde geplaatste aandelen zijn geheel volgestort, er zijn geen certificaten van aandelen met medewerking van de Verdwijnde Vennootschap uitgegeven en er is geen recht van vruchtgebruik en geen pandrecht op de hierboven genoemde aandelen gevestigd.

De Verkrijgende Vennootschap en de Verdwijnde Vennootschap worden tezamen ook genoemd de "Vennootschappen".

De Vennootschappen zijn niet ontbonden, noch verkeren zij in Staat van faillissement of hebben zij surseance van betaling aangevraagd.

De Vennootschappen behoren tot een groep van vennootschappen ("DCC Groep") die direct of indirect gehouden worden door DCC. De DCC Groep heeft besloten om haar groepsstructuur te reorganiseren, onder meer door de fusie tussen de Vennootschappen zoals hieronder beschreven, maar ook door fusies, reorganisaties of andere overdrachten van vennootschappen binnen de DCC Groep op enig moment.

## **II. Fusie van de Vennootschappen**

Het gehele bestuur/alle directeuren van elk van de Vennootschappen heeft de fusie tussen de Vennootschappen (de "Fusie") goedgekeurd, waarbij, na ontbinding zonder liquidatie, alle activa en passiva van de Verdwijnde Vennootschap naar de Verkrijgende Vennootschap zullen overgaan in overeenstemming met artikel 274 van de Luxemburgse vennootschapswet van 10 augustus 1915 als gewijzigd (de "Wet") en als gevolg waarvan de Verdwijnde Vennootschap zal ophouden te bestaan in overeenstemming met Afdeling 1, 2, 3 en 3a Titel 7 Boek 2 van het Nederlands Burgerlijk Wetboek (het "Nederlands Burgerlijk Wetboek") en in overeenstemming met dit gezamenlijk fusieplan of gezamenlijk voorstel tot fusie (het "Fusieplan").

Aangezien alle aandelen in het kapitaal van de Vennootschappen worden gehouden door dezelfde enig aandeelhouder, zijnde DCC, is Artikel 2:333 lid 2 Nederlands Burgerlijk Wetboek van toepassing is.

Noch de Verkrijgende Vennootschap noch de Verdwijnde Vennootschap kent een raad van commissarissen.

Het bestuur van de Verdwijnde Vennootschap zal aan de enig aandeelhouder van de Verdwijnde Vennootschap vragen een aandeelhoudersvergadering (de "Vergadering") voor een Nederlandse notaris te houden zo snel als praktisch mogelijk is na verloop van een maand na het deponeren en het publiceren van het Fusieplan in overeenstemming met de Artikelen 9 en 262 van de Wet, en na verloop van een maand na het deponeren van het Fusieplan en het publiceren van de aankondiging daarvan in overeenstemming met de Artikel 2:314 van het Nederlands Burgerlijk Wetboek, om zodoende de Fusie van de Vennootschappen in overeenstemming met het Fusieplan goed te keuren.

Het bestuur van de Verkrijgende Vennootschap zal, conform Artikel 263 (I) van de Wet, een buitengewone vergadering van de aandeelhouder van de Verkrijgende Vennootschap in aanwezigheid van een notaris beieggan, om tot de Fusie te besluiten in overeenstemming met het Fusieplan en ervoor te zorgen dat de Fusie effect zal sorteren.

Alle activa en passiva behorende tot de Verdwijnde Vennootschap (bekend of onbekend) zullen krachtens wet (ipso jure) per de datum van het van kracht worden van de Fusie, zowel tussen de Vennootschappen als vis-à-vis derden, worden overgedragen aan de Verkrijgende Vennootschap in overeenstemming met, en onderworpen aan, Artikel 274 van de Wet. De Fusie zal van kracht en effectief worden op de dag waarop de notariële akte wordt verleden voor een notaris in Luxemburg.

## **III. Goedkeuring van de Besluiten tot Fusie**

De Statuten van de Verkrijgende Vennootschap bevatten geen specifieke voorschriften met betrekking tot het besluit tot fusie. Het besluit tot fusie zal worden genomen door de algemene vergadering van aandeelhouders van de Verkrijgende Vennootschap.

Omdat de Verdwijnde Vennootschap een enig aandeelhouder heeft, is het specifieke voorschrift met betrekking tot het besluit tot fusie in haar Statuten niet van toepassing. Het besluit tot fusie zal worden genomen door de algemeen vergadering van aandeelhouders van de Verdwijnde Vennootschap.

## **IV. Compositie van het Bestuur van de Verkrijgende Vennootschap**

De Fusie heeft geen effect op de compositie van het bestuur van de Verkrijgende Vennootschap.

## **V. Statuten van de Verkrijgende Vennootschap**

De Statuten van de Verkrijgende Vennootschap zijn, sinds haar oprichting op 9 mei 2011, niet gewijzigd. De doorlopende tekst van de Statuten van de Verkrijgende Vennootschap is aangehecht aan dit Fusieplan (Annex 1). De Statuten van de Verdwijnde Vennootschap zullen niet worden gewijzigd ter gelegenheid van de Fusie.

## **VI. Effecten van de Fusie op de Verkrijgende Vennootschap**

De Fusie zal geen effect hebben op de goodwill van de Verkrijgende Vennootschap. De waarde van de Verdwijnde Vennootschap zal worden opgenomen in de vrij uitkeerbare reserves van de Verkrijgende Vennootschap, welke zal toenemen.

## **VII. Datum Waarop de Fusie van Kracht Wordt Vanuit Accounting Oogpunt**

Vanuit accounting oogpunt, zullen de werkzaamheden van de Verdwijnde Vennootschap worden behandeld als ware zij verricht door de Verkrijgende Vennootschap vanaf 30 juni 2011. De financiële gegevens van de Verdwijnde Vennootschap zullen worden verwerkt in de jaarrekening van de Verkrijgende Vennootschap vanaf 30 juni 2011. Voor zover nodig voor het verwerken van de financiële gegevens, zullen valutaconversies worden gedaan op basis van de interne EUR/USD Dow Corning transactie koers van 1 mei 2011.

## **VIII. Informatie Over de Waardering van de Activa en Passiva van de Verdwijnde Vennootschap die Zullen Worden Verkregen Door de Verkrijgende Vennootschap**

De waardering van de relevante activa en passiva van de Verdwijnde Vennootschap die door de Verkrijgende Vennootschap zullen worden verkregen is gespecificeerd in de tussentijdse vermogensopstelling van de Verdwijnde Vennootschap per 30 april 2011. De waardering vond plaats op basis van netto boekwaarde van 30 april 2011.

## **IX. Laatste Jaarrekeningen**

De tussentijdse vermogensopstelling van de Verkrijgende Vennootschap, met betrekking tot haar activa en passiva op 9 mei 2011 en de vastgestelde jaarrekeningen over 2008, 2009 en 2010 van de Verdwijnde Vennootschap, als ook de tussentijdse vermogensopstelling met betrekking tot haar activa en passiva op 30 april 2011, zijn gebruikt om de voorwaarden voor de fusie vast te stellen, respectievelijk zijn opgesteld in verband met deponering bij het Nederlandse Handelsregister.

De Verkrijgende Vennootschap zal de activa en passiva van de Verdwijnde Vennootschap verkrijgen onder algemene titel tegen netto boekwaarde zoals uiteengezet in de tussentijdse vermogensopstelling van de Verdwijnde Vennootschap met betrekking tot haar activa en passiva op 30 april 2011.

## **X. Voorstel Voor de Hoogte Van de Schadeloosstelling bij Toepassing van Artikel 2:333h van het Nederland Burgerlijk Wetboek**

Aangezien de Verkrijgende Vennootschap en de Verdwijnde Vennootschap beide dezelfde enig aandeelhouder hebben, is Artikel 2:333h van het Nederlands Burgerlijk Wetboek niet van toepassing, ook al is de Verkrijgende Vennootschap een vennootschap naar het recht van een andere lidstaat van de Europese Unie of de Europese Economische Ruimte.

## **XI. Rechten/Voordelen**

Aan geen van de bestuurders, accountants van de Vennootschappen noch aan enige bij de voorgenomen fusie betrokken derde, zal enig voordeel in verband met de Fusie worden toegekend.

De Verdwijnde Vennootschap heeft geen effecten verstrekt aan enig (rechts) persoon anders dan de aandelen gehouden door DCC in het kapitaal van de Verdwijnde Vennootschap.

## **XII. Rechten of Vergoedingen die Door de Verkrijgende Vennootschap Worden Toegekend Krachtens Artikel 268 en 269 van de Wet en Artikel 2:320 Juncto Artikel 2:312 lid 2 Sub C van het Nederlands Burgerlijk Wetboek**

Er zijn geen (rechts) personen die anders dan als aandeelhouder bijzondere rechten jegens de Verdwijnde Vennootschap hebben, zodat geen rechten of vergoedingen behoeven te worden toegekend.

## **XIII. Voorgenomen Maatregelen in Verband met de Overgang van het Aandeelhouderschap van de Verdwijnde Vennootschap**

Er zullen geen maatregelen worden genomen anders dan het aantekenen in het aandeelhoudersregister van de Verdwijnde Vennootschap dat als gevolg van de Fusie de Verdwijnde Vennootschap is opgehouden te bestaan.

## **XIV. Voornemens in Verband met het Voorzetten dan wel Beeindigen van de Werkzaamheden**

De werkzaamheden van de Verdwijnde Vennootschap zullen door de Verkrijgende Vennootschap op dezelfde voet worden voortgezet als zij werden verricht voor de fusie.

## **XV. Werknemers**

Er zijn geen werknemers in dienst van de Vennootschappen. Daarom heeft de Fusie geen effect vanuit een sociaal oogpunt.

## **XVI. Waarschijnlijke Gevolgen op Tewerkstelling**

De Fusie zal geen effect hebben op de tewerkstelling.

## **XVII. Procedures in Verband met Medezeggenschap van Werknemers**

De regelingen met betrekking tot medezeggenschap van werknemers als bedoeld in Artikel 2:333k van het Nederlands Burgerlijk Wetboek zijn niet van toepassing aangezien er geen (centrale) ondernemingsraad of ander vennootschapsorgaan bevoegd is te adviseren over de voorgenomen fusie en om die reden vennootschappelijke medezeggenschap zou hebben. Daarom kan er geen informatie over de procedure tot vaststelling van de regelingen worden gegeven.

## **XVIII. Overige Bepalingen**

De Verkrijgende Vennootschap zal alle vereiste en benodigde formaliteiten verrichten om de Fusie te finaliseren.

Op: 19 mei 2011.

DC GLOBAL HOLDINGS S.À R.L.

Mr Gérard Marquet / Mr Brian Tessin / Mr Joost Johannes Tulkens / Mrs Johanna Dirkje Martine van Oort  
Bestuurder A / Bestuurder A / Bestuurder B / Bestuurder B

DOW CORNING NETHERLANDS B.V.

Mr Peter Cartwright / Mr Brian Tessin / Mr Dirk Stolp / Mr Ronald Arendsen  
Bestuurder A / Bestuurder A / Bestuurder B / Bestuurder B

DOW CORNING NETHERLANDS B.V.

CORPORATE CAPITAL: EUR 71,453,197.26

Corporate seat: Amsterdam, address: 1076 EE

Amsterdam. Fred. Roeskestraat 123

Registered with: Amsterdam Chamber of Commerce

under number 34231895

(the "Absorbed Company")

## **JOINT MERGER PROPOSAL**

### **I. The companies**

The Absorbing Company is a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered office at L-1931 Luxembourg 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.837.

The Absorbed Company is a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its seat in Amsterdam, its address at 1076 EE Amsterdam, Fred. Roeskestraat 123 and filed at the trade register of the Chamber of Commerce under number 34231895.

Dow Corning Corporation, a company incorporated and existing under the laws of Michigan, United States of America, having its principal establishment in Midland, Michigan 48686-0994, United States of America, 2200 W. Salzburg Road ("DCC") is the owner of two thousand five hundred (2,500) shares in registered form having a par value of ten United States Dollars (USD 10) each in the Absorbing Company, representing all the shares of the Absorbing Company.

DCC is also the owner of one hundred seventy three thousand eight hundred and fourteen (173,814) shares with a par value of four hundred eleven euro and nine cents (EUR 411.09) each in the capital of the Absorbed Company, representing all the shares of the Absorbed Company. The said issued shares have been fully paid-up, no depositary receipts for the above shares have been issued with the concurrence of the Absorbed Company, nor has a right of usufruct or a right of pledge been established on the above shares.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to as the "Companies".

The Companies have not been dissolved, nor have they been declared bankrupt or have they filed a petition for suspension of payments.

The Companies belong to a group of companies ("DCC Group") owned directly or indirectly by DCC. The DCC Group has decided to reorganize its group structure which includes the merger of the Companies as described below, as well as mergers, combinations or other movements of companies within the DCC Group from time to time.

### **II. Merger of the companies**

The entire management boards of each of the Companies has approved the merger of the Companies (the "Merger") whereby, following its dissolution without liquidation, the Absorbed Company will transfer to the Absorbing Company all of its assets and liabilities in accordance with Article 274 of the Luxembourg Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and as a consequence of which the Absorbed Company shall cease to exist in the meaning of Chapters 1, 2, 3 and 3A of Part 7, Book 2 of the Dutch Civil Code (the "Dutch Civil Code") and this joint merger plan or joint merger proposal (the "Merger Proposal").

As all shares in the capital of the Companies are held by the same sole shareholder, being DCC, Article 2:333 paragraph 2 Dutch Civil Code shall apply.

Neither the Absorbing Company nor the Absorbed Company has a Supervisory Board.

The management board of the Absorbed Company shall request the sole shareholder of the Absorbed Company to hold a meeting of shareholders (the "Meeting") before a Dutch notary as soon as practicable, after one month has elapsed following the filing and publication of the Merger Proposal in accordance with Articles 9 and 262 of the Law, and after one month has elapsed following the filing of the Merger Proposal and publication of the notice thereof in accordance with Article 2:314 of the Dutch Civil Code, in order to approve the Merger of the Companies in accordance with the Merger Proposal.

The management board of the Absorbing Company shall convene an extraordinary general meeting of the shareholder of the Absorbing Company in the presence of a notary, pursuant to Article 263 (1) of the Law, in order to resolve upon the Merger in accordance with the Merger Proposal and to render the Merger effective.

All the assets and liabilities belonging to the Absorbed Company (known or unknown) as of the effective date of the Merger will by operation of the law, ipso jure, both as between the Companies and vis-à-vis third parties, be transferred to the Absorbing Company in accordance with, and subject to, Article 274 of the Law. The Merger becomes in full force and effect as from the day on which the notarial merger deed has been executed by a notary in Luxembourg.

### **III. Approval of the resolutions to merge**

The articles of association of the Absorbing Company do not contain specific provisions concerning the resolution to merge. The resolution to merge shall be adopted by the general meeting of shareholders of the Absorbing Company.

Since the Absorbed Company has a sole shareholder, the specific provision concerning the resolution to merge in its articles of association does not apply. The resolution to merge shall be adopted by the general meeting of shareholders of the Absorbed Company.

### **IV. Composition of the management board of the absorbing company**

The Merger will not affect the composition of the management board of the Absorbing Company.

### **V. Articles of association of the absorbing company**

The Absorbing Company's articles of association have not been amended since its incorporation on May 9, 2011. The complete text of the articles of association of the Absorbing Company is attached to this Merger Proposal (Annex 1). The articles of association of the Absorbed Company shall not be amended on occasion of the Merger.

### **VI. Effects of the merger on the absorbing company**

The Merger will not have any effect on the goodwill of the Absorbing Company. The value of the Absorbed Company will be included in the free distributable reserves of the Absorbing Company which will increase.

### **VII. Effective date of the merger from an accounting point of view**

From an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company shall be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as of June 30, 2011. The financial data of the Absorbed Company shall be accounted for in the annual accounts of the Absorbing Company as of June 30, 2011. Currency conversions that may be required for the accounting of financial data shall be made at the EUR/USD Dow Corning internal transaction rate applicable on May 1, 2011.

### **VIII. Information on the valuation of assets and Liabilities of the absorbed company to be acquired by the absorbing company**

The valuation of the relevant assets and liabilities of the Absorbed Company to be acquired by the Absorbing Company is specified in the interim financial statement of the Absorbed Company, dated as of April 30, 2011. The valuation was done on the basis of net book value as of April 30, 2011.

### **IX. Last annual accounts**

The interim financial statement of the Absorbing Company, regarding its assets and liabilities as at May 9, 2011 and the adopted annual accounts for 2008, 2009 and 2010, as well as the interim financial statement of the Absorbed Company, regarding its assets and liabilities as at April 30, 2011, have been used to establish the conditions of the Merger, respectively prepared with respect to the deposit with the Dutch Trade register.

The Absorbing Company shall acquire the Absorbed Company's assets and liabilities under universal succession of title at their net book value as set out in the interim financial statement of the Absorbed Company, regarding its assets and liabilities as at April 30, 2011.

### **X. Proposal of amount of damages by application of article 2:333h dutch civil code**

Due to the fact that the Absorbing Company and the Absorbed Company both have the same sole shareholder, Article 2:333h of the Dutch Civil Code is not applicable, even though the Absorbing Company is a company under the law of another Member State of the European Union or the European Economic Area.

## **XI. Rights/Advantages**

No special advantage will be granted to the directors, auditors of the Companies, nor to third parties in connection with or as a result of the Merger.

The Absorbed Company has not issued to any person any securities other than the shares held by DCC in the share capital of the Absorbed Company.

## **XII. Rights to be granted or compensation to be awarded by the absorbing company pursuant to article 268 and 269 of the law and Pursuant to article 2:320 in conjunction with article 2:312 paragraph 2 sub c. of the dutch civil code**

As there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights vis-a-vis the Absorbed Company, and no special rights nor compensations will be granted at the expense of the Absorbing Company to anyone.

## **XIII. Contemplated measures in connection with the transfer of ownership of the absorbed company**

No measures shall be taken other than the recording in the shareholders register of the Absorbed Company that as a consequence of the Merger the Absorbed Company has ceased to exist.

## **XIV. Intentions regarding continuation or winding up of activities**

The activities of the Absorbed Company shall be continued by the Absorbing Company in the same manner.

## **XV. Employees**

There are no employees in the Companies. Therefore, the Merger has no effect from a social point of view.

## **XVI. Likely effects on employment**

The Merger will not have any effect on employment.

## **XVII. Procedures for employee participation**

The provisions with regard to employee participation as stated in Article 2:333k of the Dutch Civil Code are not applicable since there is no (central) works council or other corporate body which is entitled to advise with regard to the contemplated merger and therefore has company co-determination (vennootschappelijke medezeggenschap). Therefore no information about determination of the provisions can be given.

## **XVIII. Additional provisions**

The Absorbing Company shall carry out all required and necessary formalities in order to complete the Merger.

Dated: 19 may 2011.

DC GLOBAL HOLDINGS S.À R.L.

Mr Gérard Marquet / Mr Brian Tessin / Mr Joost Johannes Tulkens / Mrs Johanna Dirkje Martine van Oort

*A Manager/ A Manager/ B Manager/ B Manager*

DOW CORNING NETHERLANDS B.V.

Mr Peter Cartwright / Mr Brian Tessin / Mr Dirk Stolp / Mr Ronald Arendsen

*A Manager/ A Manager/ B Manager/ B Manager*

DOW CORNING NETHERLANDS B.V.

CORPORATE CAPITAL: EUR 71.453.197,26

Siège: Amsterdam, adresse: 1076 EE Amsterdam,

Fred. Roeskestraat 123

Immatriculée: Chambre de Commerce d'Amsterdam

sous le numéro 34231895

(la "Société Absorbée")

## **PROJET DE FUSION**

### **I. Les sociétés**

La Société Absorbante est une société privée à responsabilité limitée, constitué et existante en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-1931 Luxembourg 13-15 Avenue de la Liberté, immatriculée auprès le Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.837.

La Société Absorbée est une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège à Amsterdam, son adresse à 1076 EE Amsterdam, Fred. Roeskestraat 123 et immatriculée auprès la Chambre de Commerce sous le numéro 34231895.

Dow Corning Corporation, une société constitué et existante en conformité avec les lois du Michigan, Etats Unis d'Amérique, ayant son établissement principal à Midland, Michigan 48686-0994, Etats Unis d'Amérique, 2200 W. Salzburg

Road ("DCC") est la propriétaire de deux milles cinq cents (2.500) actions nominatives ayant une valeur nominale de dix Dollars Américains (USD 10) chacune dans la Société Absorbante, représentant toutes les actions de la Société Absorbante.

DCC est aussi la propriétaire de cent septante trois milles huit cents quatorze (173.814) actions ayant une valeur nominale de quatre cents onze euro et neuf cents (EUR 411,09) chacune dans la capital social de la Société Absorbée, représentant toutes les actions de la Société Absorbée. Les actions émises ont été intégralement souscrites, aucun certificat n'a été émis pour ces actions avec l'accord de la Société Absorbée, et aucun droit d'usufruit ou de gage n'a été établi sur les actions susmentionnées.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont conjointement dénommées ci-après comme les "Sociétés".

Les Sociétés n'ont pas été dissoutes, elles n'ont pas été déclarées en faillite et elles n'ont pas introduit une demande pour une suspension de paiements.

Les Sociétés appartiennent à un group de sociétés détenu directement ou indirectement par DCC ("Groupe DCC"). Le Groupe DCC a décider de réorganiser la structure du groupe, ce qui inclut la fusion des Sociétés telle que décrite ci-dessous, ainsi que les fusions, réorganisations ou autres transferts des sociétés au sein du Groupe DCC, le cas échéant.

## **II. Fusion des sociétés**

Les conseils de gérances de chacune des Sociétés ont approuvés à l'unanimité la fusion des Sociétés (la "Fusion"), selon laquelle, par suite d'une dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transfère à la Société Absorbante tout le patrimoine actif et passif conformément à l'Article 274 de la Loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), et en conséquence de laquelle la Société Absorbée cessera d'exister conformément aux Chapitres 1, 2, 3 et 3A de Partie 7, Livre 2 du Code Civil Néerlandais (le "Code Civil Néerlandais") et du présent plan de Fusion commun ou projet de Fusion commun (le "Projet de Fusion").

La société DCC détenant seule toutes les actions des Sociétés, l'Article 2:333 § 2 du Code Civil Néerlandais sera d'application.

Ni la Société Absorbante ni la Société Absorbée n'ont établi un conseil de surveillance.

Le conseil de gérance de la Société Absorbée demandera à l'actionnaire unique de la Société Absorbée de tenir une assemblée générale des actionnaires (a "Réunion") devant un notaire néerlandais le plus vite possible après qu'un délai d'un mois ne soit écoulé après le dépôt et la publication du Projet de Fusion conformément aux Articles 9 et 262 de la Loi et après qu'un délai d'un mois ne soit écoulé après le dépôt du Projet de Fusion et la publication de sa mention conformément à l'Article 2:314 du Code Civil Néerlandais, afin approuver la Fusion des Sociétés conformément au Projet de Fusion.

Le conseil de gérance de la Société Absorbante convoquera une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante en présence d'un notaire, conformément à l'Article 263 (1) de la Loi, afin de décider la Fusion selon le Projet de Fusion et de rendre la Fusion définitive.

L'intégralité du patrimoine actif et passif détenu par la Société Absorbée (connu ou pas) sera, à partir de la date définitive de la Fusion de plein droit, ipso jure, vis-à-vis des Sociétés et vis-à-vis des tiers, transféré à la Société Absorbante conformément à et selon l'Article 274 de la Loi. La Fusion prendra pleinement effet à partir du jour où l'acte de Fusion aura été exécuté par un notaire à Luxembourg.

## **III. Approbation des décisions de fusion**

Les statuts de la Société Absorbante ne contiennent pas de conditions spécifiques concernant la décision de procéder à une fusion. La décision de fusionner sera adoptée par l'assemblée générale de la Société Absorbante.

Dans la mesure où la Société Absorbée a un actionnaire unique, la disposition spécifique concernant la décision de fusionner prévue dans ses statuts ne sera pas d'application. La décision de fusionner sera approuvée par l'assemblée générale de la Société Absorbée.

## **IV. Composition du conseil de gérance de la société absorbante**

La Fusion n'aura aucun effet sur la composition du conseil de gérance de la Société Absorbante.

## **V. Statuts de la société absorbante**

Les statuts de la Société Absorbante n'ont pas été modifiés depuis sa constitution en date du 9 mai 2011. Le texte intégral des statuts de la Société Absorbante est joint à ce Projet de Fusion (Annexe 1). Les statuts de la Société Absorbée ne sont pas modifiés à l'occasion de la Fusion.

## **VI. Effets de la fusion sur la société absorbante**

La Fusion n'aura aucun effet sur le goodwill de la Société Absorbante. La valeur de la Société Absorbée sera incluse dans les réserves librement distribuables de la Société Absorbante, qui augmenteront.

## **VII. Date définitive de la fusion du point vue comptable**

Du point vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies par la Société Absorbante à partir du 30 juin 2011. Les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante au 30 juin 2011. Les conversions de change qui pourraient être requises pour la comptabilisation des données financières seront effectuées au taux interne de transaction EUR/USD de Dow Corning applicable le 1<sup>er</sup> mai 2011.

## **VIII. Information sur la valorisation des actifs et Passifs de la société absorbée devant être acquis par la société absorbante**

La valorisation des actifs et passifs pertinents de la Société Absorbée devant être acquis par la Société Absorbante est détaillée dans l'état financier intérimaire de la Société Absorbée, daté du 30 avril 2011. La valorisation a été effectuée sur base de la valeur nette comptable au 30 avril 2011.

## **IX. Derniers comptes annuels**

L'état financier intérimaire de la Société Absorbante, en ce qui concerne ses actif et passifs en date du 9 mai 2011 et les comptes annuels approuvés pour les exercices 2008, 2009 et 2010, ainsi que l'état financier intérimaire de la Société Absorbée, en ce qui concerne ses actif et passifs en date du 30 avril 2011, ont été utilisés pour établir les conditions de la Fusion, préparés respectivement pour le dépôt auprès le registre de commerce néerlandais.

La Société Absorbante acquerra tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, à titre de succession universelle, à leur valeur nette comptable telle que définie dans l'état financier intérimaire de la Société Absorbée, en ce qui concerne ses actif et passifs en date du 30 avril 2011.

## **X. Proposition du montant de dommages en application de l'article 2:333h du code civil néerlandais**

Eu égard au fait que la Société Absorbante et la Société Absorbée ont toutes deux le même actionnaire unique, l'Article 2:333h du Code Civil Néerlandais n'est pas d'application, même si la Société Absorbante est une société établie selon la loi d'une autre Etat Membre de l'Union Européen ou de l'Espace Economique Européen.

## **XI. Droits / Avantages**

Aucun avantage particulier ne sera accordé aux administrateurs, experts comptables des Sociétés, ni à des tiers, en relation avec ou en conséquence de la Fusion.

La Société Absorbée n'a pas émis des titres autres que des actions détenues par DCC dans le capital social de la Société Absorbée.

## **XII. Droits ou compensations à accorder par la société absorbante selon l'article 268 et 269 de la loi et selon l'article 2:320 en conjonction avec l'article 2:312 § 2 C. du code civil néerlandais**

Dans la mesure où il n'y a aucune personne qui, autrement qu'en tant qu'actionnaire, possède des droits spéciaux vis-à-vis de la Société Absorbée, aucun droit spécial ou autre compensation ne seront octroyés à quiconque au dépens de la Société Absorbante.

## **XIII. Mesures envisagées concernant le transfert de propriété de la société absorbée**

Aucune mesure ne sera prise autre que l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société Absorbée du fait que suite à la Fusion la Société Absorbée cessera d'exister.

## **XIV. Intentions concernant la continuation ou La dissolution des activités**

Les activités de la Société Absorbée sera continuées par la Société Absorbante de la même manière.

## **XV. Employés**

Il n'y a pas d'employés dans les Sociétés. En conséquence, la Fusion n'entraînera pas d'effet du point de vue social.

## **XVI. Effets probables sur l'emploi**

La Fusion n'aura aucun effet sur l'emploi.

## **XVII. Procédures pour la participation des employés**

Les conditions à l'égard la participation des employés telles que prévues à l'Article 2:333k du Code Civil Néerlandais ne sont pas d'application car il n'y a pas de conseil d'entreprise (central) ou d'autres organes sociaux qui sont autorisés à rendre un avis concernant la Fusion proposée et qui ont en conséquence un pouvoir de cogestion (vennootschappelijke medezeggenschap). Par conséquent, aucune information concernant la détermination des dispositions ne peut être donnée.

## **XVIII. Conditions additionnelles**

La Société Absorbante effectuera toutes les formalités nécessaires afin de concrétiser la Fusion.

Fait le: 19 mai 2011.

DC GLOBAL HOLDINGS S.À R.L.

Mr Gérard Marquet / Mr Brian Tessin / Mr Joost Johannes Tulkens / Mrs Johanna Dirkje Martine van Oort

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B / Gérant de catégorie B

DOW CORNING NETHERLANDS B.V.

Mr Peter Cartwright / Mr Brian Tessin / Mr Dirk Stolp / Mr Ronald Arendsen

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B / Gérant de catégorie B

*Constitution de société du 9 mai 2011*

In the year two thousand eleven, on the ninth of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Dow Corning Corporation, the company incorporated and existing under the laws of Michigan, United States of America, having its seat in Midland, Michigan 48686-0994, United States of America, 2200 W. Salzburg Road., here represented by Tom Storck, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée.

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company is incorporated specially for the acquisition and holding of shares in, among other companies, Dow Coming Singapore Pte. Ltd. and Dow Corning Siloxane (Zhangjiagang) Holding Co. Private Ltd.

2.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.4. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "DC Global Holdings S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twenty five thousand United States Dollars (25,000.-USD), divided into two thousand five hundred (2,500) share quotas of ten United States Dollars (10.- USD) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and may be dismissed ad nutum by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by the shareholders of the Company representing a majority of the share capital.

In dealing with third parties, the sole manager or in case of plurality of managers a category A and a category B manager jointly will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of manager can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers to be held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by a majority (in number) of the partners owning at least three quarter's of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2011.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortizations and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts have to show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

3. the decision to distribute interim dividends must be taken by the partners within two (2) months from the date of the interim accounts;

4. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

5. where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the partners must refund the excess to the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by Dow Coming Corporation, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty five thousand United States Dollars (25.000.- USD) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by four managers:

Are appointed as managers:

Mr Gérard Marquet, born on October 10, 1951 in Siegen, Belgium, with professional address at Zoning Industriel Zone C, 7180 Seneffe, Belgium, as A Manager;

Mr Brian Tessin, born on July 1, 1970 in Michigan, United States of America, with professional address at 2200 W. Salzburg Road, Midland, Michigan 48686-0994 United States of America, as A Manager,

Mr Joost Johannes Tulkens, born on April 26, 1973 in Someren, the Netherlands with professional address at Avenue de la Liberté 13-15, L-1931 Luxembourg, as B Manager; and

Mrs Johanna Dirkje Martina van Oort, born on February 28, 1967 in Groningen, the Netherlands, with professional address at Avenue de la Liberté 13-15, L-1931 Luxembourg, as B Manager.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by joint signature as indicated in Article 12.

2) The address of the corporation is in Avenue de la Liberté 13-15, L-1931 Luxembourg;

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Dow Coming Corporation, ayant son siège social à 2200 W. Salzburg Road, Midland, Michigan 48686-0994, Etats Unis d'Amérique,

ici représentée par Maître Tom Storck, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société est spécifiquement constituée pour l'acquisition et la détention de parts/actions dans, entre d'autres sociétés, Dow Corning Singapore Pte. Ltd. Et Dow Coming Siloxane (Zhangjiagang) Holding Co. Private Ltd.

2.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même si celui-ci n'est pas substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées"). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté pour garantir l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs.

2.4. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.6. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.7. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "DC Global Holdings S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000.-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de dix dollars des Etats-Unis (USD 10.-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants sont nommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés détenant plus de la moitié du capital.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, au moins un gérant de catégorie A conjointement avec un gérant de catégorie B ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social, à condition que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tous ou une partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et qu'à tout le moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple constatée au sein de chaque catégorie de gérants.

Des résolutions écrites par voie circulaire, approuvées par tous les gérants auront la même valeur que des résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance.

Les gérants peuvent participer à une réunion des gérants à être tenu à Luxembourg, par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que tous les gérants qui participent pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

3. La décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être prise par le ou les associés de la Société dans les deux mois qui suivent la date des dits comptes intérimaires.

4. Une telle distribution ne menace en rien les droits des créanciers de la Société au regard de son actif.

5. Dans l'hypothèse où de tels dividendes intérimaires s'avéraient dépasser le montant des bénéfices distribuables à la fin de l'exercice, le ou les associés de la Société devront reverser à la Société le trop perçu.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par Dow Coming Corporation, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800.-.

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par quatre gérants:

Sont nommés gérants:

Mr Gérard Marquet, né le 10 octobre 1951 à Siegen, Belgique, résidant professionnellement à Zoning Industriel - Zone C, 7180 Seneffe, Belgique, en tant que gérant de catégorie A;

Mr Brian Tessin, né le 17 juillet 1970 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 2200 W. Salzburg Road, Midland, Michigan 48686-0994, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;

Mr Joost Johannes Tulkens, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, résidant professionnellement à Avenue de la Liberté 13-15, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et

Mrs Johanna Dirkje Martina van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, résidant professionnellement à Avenue de la Liberté 13-15, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

La durée de leurs mandats est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature conjointe en conformité avec l'Article 12.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles De Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Référence de publication: 2011070973/697.

(110078125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

---

**Mithra Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 53.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Gérant*

Référence de publication: 2011051689/11.

(110058210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.558.

—  
EXTRAIT

Die Berufsadresse des unbeschränkt einzelvertretungsberechtigten Kategorie B Geschäftsführers Rodolpho AMBOSS, geboren am 10.05.1963 in Cachoeiro de Itapemirim, Brasilien, bestellt seit 11.09.2007, hat sich geändert und lautet nunmehr:

c/o Silverpeak RE Partners; 1330 Sixth Avenue (Suite 1200), NY 10019 New York, Vereinigte Staaten von Amerika

Die Berufsadresse des unbeschränkt einzelvertretungsberechtigten Kategorie B Geschäftsführers Robert SHAW, geboren am 05.10.1966 in New York, bestellt seit 11.09.2007, hat sich geändert und lautet nunmehr:

c/o Silverpeak RE Partners; 1330 Sixth Avenue (Suite 1200), NY 10019 New York, Vereinigte Staaten von Amerika

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 30. März 2011.

LBC Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Kategorie B Geschäftsführer

Référence de publication: 2011046275/20.

(110051671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.937.

—  
La liste des signatures autorisées de Mitsubishi UFJ Global Custody S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051692/11.

(110058291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**MLUX Beauty Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.076.

—  
*Extrait de l'assemblée des associés du 11 avril 2011*

Il résulte du procès-verbal des décisions des Associés, tenue en date du 11 avril 2011:

- L'Assemblée a pris acte de la démission de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 28 mars 2011 de Monsieur Erwin Kist.

L'Assemblée a nommé pour une durée indéterminée:

- Mrs Lina Chen, demeurant Diamond Knoll Ln 1807, Diamond Bar CA 91765, USA, au poste de gérant de classe A

- Mr. Raphael Sauerwein demeurant Un. A, 12/F, Blk. 18, HK Goldcoast, 1 Castle Peak Rd., Castle Peak Bay, NT, Hong Kong, au poste de gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le mandataire*

Référence de publication: 2011051693/17.

(110058069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**N.M. S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. N.M. S.A.H.).**

Siège social: L-3489 Dudelange, 15, rue Madame Mayrisch de Saint-Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 44.018.

L'an deux mille onze, le six janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «N.M. S.A.H.» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 15, rue Madame Mayrisch de Saint Hubert, L-3489 Dudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 44 018, constituée suivant acte notarié dressé en date du 14 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en 1993 sous le numéro 385 et page 18 453.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Georges WIES, ingénieur, demeurant à Dudelange (L).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (L).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Pascale MENN, administratrice de société, demeurant à Dudelange (L). Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Constat de la modification, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding et de la soumission de la Société au régime des sociétés des participations commerciales (SOPARFI).

2) Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, modification de l'objet social de la Société afin d'adopter celui d'une société anonyme de participations financières (SOPARFI) tel que décidé sous point 1) ci-avant.

Le nouveau libellé sera désormais le suivant:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.» .

3) Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, modification de la dénomination sociale de la Société en «N.M. S.A.».

4) Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter aux décisions à prendre ci-avant et pour les mettre en même temps en conformité avec la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Société n'est plus soumise au statut fiscal de la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding et que depuis lors elle est soumise au régime des participations commerciales (SOPARFI).

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, de modifier l'objet social de la Société afin d'adopter celui d'une société anonyme de participations financières (SOPARFI) tel que décidé à résolution qui précède:

Le nouveau libellé sera désormais le suivant:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.» .

### *Troisième résolution*

De même, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, de modifier la dénomination sociale de la Société en «N.M. S.A.».

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que l'assemblée générale ayant approuvé les comptes au 31 décembre 2002, a procédé à une augmentation de capital de 815,97 EUR pour porter ce capital à TRENTE-HUIT MILLE EUROS (38'000.- EUR) par prélèvement sur le poste «autres réserves».

Un exemplaire dudit bilan est annexé au présent acte.

### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les adapter aux décisions prises ci-avant et pour les mettre en même temps en conformité avec la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les nouveaux statuts auront désormais la teneur suivante:

#### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établie par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «N.M. S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.» .

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé trente-huit mille euros (38.000.- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-huit euros (38.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10<sup>ème</sup>) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. WIES, B.D. KLAPP, P. MENNE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 janvier 2011. Relation: EAC/2011/468. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011035345/186.

(110038560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

### **Moulins de Kleinbettingen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8380 Kleinbettingen, 8, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 95.097.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.04.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011051695/12.

(110058412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

### **Moulins de Kleinbettingen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8380 Kleinbettingen, 8, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 95.097.

Les comptes consolidés au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.04.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011051696/12.

(110058413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Natixis Global Associates, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 115.843.

—  
*Rectificatif au dépôt du 13 juillet 2009 enregistré sous le numéro L090103663*

Veillez noter que Monsieur Fabrice CHEMOUNY a été nommé délégué à la gestion journalière de la société. Sa fonction de «directeur général» est à remplacer par la fonction de «délégué à la gestion journalière».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Natixis Global Associates

Signature

Référence de publication: 2011051698/14.

(110058417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 55.355.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 29 mars 2011*

1. Le mandat d'administrateur de Madame Valérie FISSON, née à Aye (Belgique), le 11 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été renouvelé jusqu'au 3 février 2012, avec effet au 4 février 2011.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Sinan SAR, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été renouvelé jusqu'au 3 février 2012, avec effet au 4 février 2011.

3. Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude CRAUSER, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 avril 1981, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été renouvelé jusqu'au 3 février 2012, avec effet au 4 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

*Pour Natur Produkt Holdings Limited S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011051699/21.

(110058233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Lee Cooper International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 159.431.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Lee Cooper Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3953016,

- Foukona Holdings Limited, a limited liability company organized under the laws of Cyprus, having its registered office at 284 Makarios Avenue, Fortuna Court Block B, Limassol, Cyprus and registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 158585,

- JStar LC, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3953325,

here represented by Sofia Afonso Da-Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given on February 23, 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may act as a general partner of any entity.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company shall bear the name “Lee Cooper International Management S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

**Art. 8.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 10.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 11.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 12.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, as the case may be, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 13.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 14.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 15.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 16.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 17.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

#### *Subscription – Payment*

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscribers	Shares	Payment
Lee Cooper Holdings, LLC, prenamed . . . . .	5.878	EUR 5.878,00
Foukona Holdings Limited, prenamed . . . . .	6.250	EUR 6.250,00
JStar LC, LLC, prenamed . . . . .	372	EUR 372,00
Total: . . . . .	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200,-).

#### *Resolutions of the shareholders*

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Managers:*

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

##### *Category B Managers:*

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

- Lee Cooper Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existante selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3953016,

- Foukona Holdings Limited, une limited liability company existante selon le droit chypriote, ayant son siège social au 284 Makarios Avenue, Fortuna Court Block B, Limassol, Chypre et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Chypre sous le numéro 158585,

- JStar LC, LLC, une limited liability company constituée et existante selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3953325,

ici représentées par Sofia Afonso Da-Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données le 23 février 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de toute entité.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «Lee Cooper International Management S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

**Art. 8.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 11.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 12.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature du Gérant Unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 13.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement.

Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 14.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2011.

#### *Souscription – Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Parts sociales	Libération
Lee Cooper Holdings, LLC, susnommé . . . . .	5.878	EUR 5.878,00
Foukona Holdings Limited, susnommé . . . . .	6.250	EUR 6.250,00
JStar LC, LLC, susnommé . . . . .	372	EUR 372,00
Total: . . . . .	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euro (EUR 1.200,00).

*Décisions des associés*

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérants de Catégorie A:*

- M. Clarence Terry, gérant de société, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Lynn Skillen, gérant de société, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de Catégorie B:*

- Mme Isabelle Arker, gérant de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Noëlla Antoine, gérant de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2011. Relation: EAC/2011/2872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011037527/378.

(110041833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

---

**Neferet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.017.

---

Les comptes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEFERET S.A.

Georges DIEDERICH / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011051701/12.

(110057998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Neferet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.017.

---

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEFERET S.A.

Georges DIEDERICH / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011051702/12.

(110057999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**FREO Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.085.

Im Jahre zweitausendelf, am vierundzwanzigsten Tag des Monats Februar,  
ist vor uns, dem unterzeichneten Notar Maître Edouard Delosch, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

**ERSCHIENEN:**

die First Investors Verwaltungs GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz am Goetheplatz 1, D-60313 Frankfurt am Main, eingetragen Handelsregister beim Amtsgericht Frankfurt unter der Nummer HRB 86795,

hier vertreten durch Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche in Frankfurt am 22. Dezember 2010 erteilt wurde;

die FREO Team S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 149.026,

hier vertreten durch Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche in Luxemburg am 21. Dezember 2010 erteilt wurde;

Stanton Capital S.A., eine Aktiengesellschaft, bestehend unter dem Recht der Republik Panama, mit Gesellschaftssitz in Building Delta Tower, 14<sup>th</sup> floor, Panama City, Republik von Panama, Registrierung im Gesellschaftsregister von Panama anhängig,

hier vertreten durch Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche in Jersey am 30. Dezember 2010 erteilt wurde.

Besagte Vollmachten, welche von dem Stellvertreter der erschienenen Parteien und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurden, wurden der Gründungsurkunde der Gesellschaft mit Nummer 1408 vom 30. Dezember 2010 zur Registrierung bei der Registrierungsbehörde beigelegt.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, erklären und ersuchen den unterzeichnenden Notar in ihrer Funktion als Gesellschafter der Freo Capital Advisors S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in EBBC 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.085 (die Gesellschaft), welche das gesamte Stammkapital der Gesellschaft halten, die folgende Berichtigung der am 5. Januar 2011 in Redange/Attert unter Relation RED2011/23 registrierten Urkunde, welche am 14. Januar 2011 beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer L110008255 hinterlegt wurde, festzustellen und zu beurkunden:

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, erklären, dass infolge eines Fehlers in der deutschen Übersetzung von Artikel 2.1. (Gesellschaftssitz) der Gründungsurkunde der Gesellschaft vom 30. Dezember 2010 der Wortlaut der deutschen Übersetzung dieses Artikel 2.1 ersetzt und daher wie folgt gelesen werden muss:

**„ Art. 2. Gesellschaftssitz.**

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Die erschienenen Parteien erklären, dass infolge eines Fehlers in der deutschen Übersetzung des Gesellschaftszwecks der Gründungsurkunde der Gesellschaft vom 30. Dezember 2010 der Wortlaut der deutschen Übersetzung von Artikel 3 vollständig ersetzt und daher wie folgt gelesen werden muss:

**„ Art. 3. Gesellschaftszweck.**

3.1. Der Zweck der Gesellschaft ist die finanzielle und wirtschaftliche Beratung in Luxemburg und im Ausland, ausschließlich jeglicher Tätigkeiten, welche unter den Anwendungsbereich des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, in seiner aktuell geltenden Fassung, fallen.

3.2. Unter den Gesellschaftszweck fallen zudem sämtliche Tätigkeiten welche sich auf die direkte oder indirekte Übernahme von Beteiligungen einer Gesellschaft in Form von einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung oder einer

Personengesellschaft in jeglicher Form beziehen, sowie die Verwaltung, Geschäftsführung, Kontrolle und Entwicklung von solchen Beteiligungen.

3.3. Insbesondere kann die Gesellschaft ihre Geldmittel zur Gründung, Geschäftsführung, Entwicklung und Verwirklichung eines Portfolios welches aus verschiedenen Typen von Wertpapieren besteht, verwenden, an der Entstehung, Entwicklung und Kontrolle aller Unternehmen teilnehmen, Wertpapiere durch Kapitaleinlage, Zeichnung, Kaufoption oder auf andere Weise erwerben, sowie diese durch Verkauf, Übertragung und Austausch veräußern. Die Gesellschaft kann einen Kredit aufnehmen und Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien an eine jegliche Gesellschaft vergeben, an welcher sie ein direktes oder indirektes substantielles Interesse hat.

3.4. Im Allgemeinen, kann die Gesellschaft alle wirtschaftlichen und finanziellen Beratungsservices anbieten, außer solche Services die eine spezielle Lizenz gemäß dem Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor in seiner aktuell geltenden Form, erfordern.

3.5. Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen an in- oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht einer jeden Gesellschaft oder eines jeden Unternehmens beteiligen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentbestandes oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.6. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendenscheine ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt, die Erträge aus Kreditverbindlichkeiten an ihre Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften und andere Gesellschaft verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt ohne die erforderliche Genehmigung reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.7. Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechselkurseinwirkungs-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.8. Die Gesellschaft ist befugt alle gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeiten und Transaktionen in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder diesen fördert.“

#### Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen, werden ungefähr siebenhundert Euro (EUR 700,-) betragen.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Sie wurde dem Stellvertreter der erschienenen Parteien vorgelesen und von diesem und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Stadler-Tjan, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 2 mars 2011. Relation: RED/2011/468. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 4. März 2011.

Référence de publication: 2011036865/98.

(110040529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

#### **Netcore PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue de Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 63.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051703/10.

(110058157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Obrona Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 90.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OBRONA HOLDING S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011051705/12.

(110058364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Quinlan Private Avcilar Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.089.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of December,

Before Maître Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "Quinlan Private Avcilar Client Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 139.089 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on May 26th, 2008, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1576 of June 26, 2008.

There appeared:

The sole partner of the Company, "Quinlan Nominees Limited", an Irish limited liability company, registered number 375919, having its registered office at 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland (the "Sole Partner"), represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 450 (four hundred and fifty) class A shares and the 50 (fifty) class B shares with a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

*First resolution:*

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 25 000 (twenty-five thousand euros) divided into 450 (four hundred and fifty) class A shares and 50 (fifty) class B shares having a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Partner approves the balance sheet and the profit and loss account of the Company dated December 29, 2010 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

*Third resolution:*

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

*Fourth resolution:*

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fifth resolution:*

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Catherine Baudhuin, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Anne Wertz, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pierre Feltgen, manager A, residing professionally at 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Matthew Fleming, manager A, residing professionally at 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

*Sixth resolution:*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée " Quinlan Private Avcilar Client Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139.089 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, instrumentant en date du 26 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 26 juin 2008, numéro 1576.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Quinlan Nominees Limited" une «limited liability company» constituée sous le droit de la République d'Irlande ayant son Siège social au 8 Raglan road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande et immatriculée sous le numéro 375919 («l'Associé Unique»), représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, dûment autorisée à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de catégorie A et 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

#### *Première résolution.*

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

#### *Deuxième résolution.*

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 25 000 (vingt-cinq mille euros), représentés par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de catégorie A et 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- L'Associé Unique approuve le bilan et le compte de résultat de la Société du 29 décembre 2010 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

#### *Troisième résolution.*

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.
- (iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

#### *Quatrième résolution.*

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

*Cinquième résolution.*

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Catherine Baudhuin, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Anne Wertz, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg;
- Pierre Felgen, gérant A, avec adresse professionnelle au 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Matthew Fleming, gérant A, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

*Sixième résolution.*

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2010/59990. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011034406/168.

(110038390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---

**MAYCON, MAY Construction GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 154.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

LE GERANT

Référence de publication: 2011051681/11.

(110057836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**MDCP VI Barometer II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.560,70.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.480.

*Extrait de l'Assemblée Générales Extraordinaire des Associés en date du 8 avril 2011*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 avril 2011 que les associés ont décidé de nommer en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011051682/17.

(110057577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Bulaxie Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.090.

L'an deux mille onze, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BULAXIE PARTICIPATIONS S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 45.090, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 1993, publié au Mémorial C numéro 545 du 12 novembre 1993. («la Société»)

Dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 1998, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 670 du 19 septembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Maria SANTIAGODE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de EUR 224.740,52 (deux cent vingt-quatre mille sept cent quarante virgule cinquante-deux) pour le ramener de son montant actuel de EUR 324.740,52 (trois cent vingt-quatre mille sept cent quarante virgule cinquante deux) au montant de EUR 100.000,- (cent mille), toujours représenté par 13.100 actions sans valeur nominale, et imputation de la différence de la valeur de EUR 224.740,52 (deux cent vingt-quatre mille sept cent quarante virgule cinquante-deux) à la réserve extraordinaire, sans qu'aucun remboursement aux actionnaires soit octroyé;

2. Transfert du siège social, administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société en Italie, dans la commune de Milano, Via Amedei n.6, adoption par la Société de la nationalité italienne ainsi que des statuts d'une société à responsabilité limitée de droit italien tels qu'annexés au présent acte, et de la dénomination «BULAXIE SRL»,

3. Démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

4. Décharge à accorder aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes sortants.

5. Nomination de Madame Elena Guerini en tant que nouvel Administrateur Unique;

6. Autorisation au conseil d'administration d'accomplir en Italie les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Italie et à l'adoption de la nationalité italienne.

7. Nomination de la société Fiduciaire Continentale S.A comme représentant chargé de traiter toutes les demandes émises par les autorités fiscales luxembourgeoises adressées à la Société.

8. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social de EUR 224.740,52 (deux cent vingt-quatre mille sept cent quarante euros et cinquante-deux cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 324.740,52 (trois cent vingt-quatre mille sept cent quarante euros et cinquante deux cents) au montant de EUR 100.000,-(cent mille euros), toujours représenté par 13.100 actions sans valeur nominale, et imputation de la différence de la valeur de EUR 224.740,52 (deux cent vingt-

quatre mille sept cent quarante euros et cinquante-deux cents) à la réserve extraordinaire, sans qu'aucun remboursement aux actionnaires soit octroyé.

#### *Deuxième résolution*

Aux termes de l'article 67-1 de la Loi, l'assemblée décide à l'unanimité de changer la nationalité de la Société pour en faire une société italienne, de transférer le siège social, administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en Italie, dans la commune de Milano, Via Amedei n.6, sans dissolution de la Société et avec continuation de la personnalité morale.

L'assemblée décide également que la Société sera transformée en société à responsabilité limitée italienne et qu'elle prendra la dénomination de «BULAXIE SRL». Conformément à la réglementation italienne, l'assemblée décide d'adopter les statuts figurant en annexe au présent acte.

L'assemblée décide que les présentes résolutions ne produiront leurs effets qu'au moment de l'accomplissement de toutes les formalités notariales en Italie et, notamment, de l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés et Entreprises compétent en Italie, qui exercera à partir de cette inscription son autorité sur la Société en Italie.

Dans le but d'inscrire la Société dans le Registre des Entreprises compétent en Italie, aux termes de l'art. 111-ter des «Disposizioni per l'attuazione del Codice Civile e transitorie», l'assemblée décide que l'adresse à Milano à laquelle le siège social, administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société seront fixés, sera sis dans la commune de Milano, Via Amedei n.6, Italie.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes sortants pour l'exercice de leur mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique de la Société en Italie, avec effet à partir de la date de l'inscription de la Société auprès du Registre des Sociétés et Entreprises compétent:

Madame Elena Guerini, née à Crema (CR), Italie, le 16 juillet 1960, résidente à Crema (CR), Italie, via Porzi n. 3.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de conférer au conseil d'administration les pouvoirs les plus amples afin d'accomplir en Italie les formalités nécessaires à la réalisation du transfert du siège en Italie et à l'adoption de la nationalité italienne.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société Fiduciaire Continentale S.A comme représentant chargé de traiter toutes les demandes émises par les autorités fiscales luxembourgeoises adressées à la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 janvier 2011. Relation: EAC/2011/1306. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011035193/102.

(110038934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

**MDCP VI Barometer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 58.849,88.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 139.481.

*Extrait de la Résolution prise par l'Associé Unique en date du 8 avril 2011*

Il résulte de la résolution unique prise en date du 8 avril 2011 que l'Associé Unique a décidé de nommer en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011051683/17.

(110057578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**MEPSAS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 159.590.

*Extrait du contrat de cession portant sur la cession des parts sociales de la société conclue le 1<sup>er</sup> avril 2011*

Il ressort du contrat intitulé contrat de cession portant sur la cession d'une seule part sociale ordinaire de la société MEPSAS Holding S.à r.l. que la part sociale unique détenue par Cardinal Management Limited a été transférée à Elizabeth Verwaltung S.à r.l., RCS B152 587, avec siège social à 46a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

De sorte que l'associé unique de la société, Elizabeth Verwaltung S.à r.l., est détenteur d'une part sociale.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

M. Roel Schrijen  
Gérant

Référence de publication: 2011051684/16.

(110057980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 132.632.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of December,

Before Maître Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 132.632 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on September 18th, 2007, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 2593 of November 14, 2007.

There appeared:

The sole partner of the Company, "Quinlan Nominees Limited", an Irish limited liability company, registered number 375919, having its registered office at 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland (the "Sole Partner"), represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 250 (two hundred and fifty) Ordinary shares, 50 (fifty) class A shares, 50 (fifty) class B shares, 50 (fifty) class C shares, 50 (fifty) class D shares, 50 (fifty) class E shares, 50 (fifty) class F shares, 50 (fifty) class G shares, 50 (fifty) class H shares, 50 (fifty) class I shares with a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

*First resolution:*

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:
- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 35 000 (thirty-five thousand euros) divided into 250 (two hundred and fifty) Ordinary shares, 50 (fifty) class A shares, 50 (fifty) class B shares, 50 (fifty) class C shares, 50 (fifty) class D shares, 50 (fifty) class E shares, 50 (fifty) class F shares, 50 (fifty) class G shares, 50 (fifty) class H shares, 50 (fifty) class I shares having a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Partner approves the balance sheet and the profit and loss account of the Company dated December 29, 2010 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

*Third resolution:*

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

*Fourth resolution:*

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

*Fifth resolution:*

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Catherine Baudhuin, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Anne Wertz, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Pierre Feltgen, manager A, residing professionally at 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Matthew Fleming, manager A, residing professionally at 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

*Sixth resolution:*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 132.632 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, instrumentant en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 14 novembre 2007, numéro 2593.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Quinlan Nominees Limited" une «limited liability company» constituée sous le droit de la République d'Irlande ayant son Siège social au 8 Raglan road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande et immatriculée sous le numéro 375919 («l'Associé Unique»), représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, dûment autorisée à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales Ordinaires, 50 (cinquante) parts sociales de classe A, 50 (cinquante) parts sociales de classe B, 50 (cinquante) parts sociales de classe C, 50 (cinquante) parts sociales de classe D, 50 (cinquante) parts sociales de classe E, 50 (cinquante) parts sociales de classe F, 50 (cinquante) parts sociales de classe G, 50 (cinquante) parts sociales de classe H et 50 (cinquante) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

*Première résolution.*

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution.*

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 35 000 (trente-cinq mille euros), représentés par 250 (deux cent cinquante) parts sociales Ordinaires, 50 (cinquante) parts sociales de classe A, 50 (cinquante) parts sociales de classe B, 50 (cinquante) parts sociales de classe C, 50 (cinquante) parts sociales de classe D, 50 (cinquante) parts sociales de classe E, 50 (cinquante) parts sociales de classe F, 50 (cinquante) parts sociales de classe G, 50 (cinquante) parts sociales de classe H et 50 (cinquante) parts sociales de classe I, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique approuve le bilan et le compte de résultat de la Société du 29 décembre 2010 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

*Troisième résolution.*

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

*Quatrième résolution.*

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

*Cinquième résolution.*

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

- Catherine Baudhuin, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Anne Wertz, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg;

- Pierre Felgen, gérant A, avec adresse professionnelle au 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Matthew Fleming, gérant A, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

*Sixième résolution.*

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2010/59992. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011034407/177.

(110038374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

**MF Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 70.633.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051686/10.

(110058427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**MGE Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 121.961.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire unique tenue extraordinairement en date du 6 avril 2011*

1. M. Geoffrey NIDD a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. John RALSTON, administrateur de sociétés, né à Kirkwall (Royaume-Uni), le 12 février 1964, demeurant à B-6780 Messancy (Belgique), 199, route d'Arlon, a été nommé comme gérant pour une période illimitée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Hamburg S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011051687/15.

(110058250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Holding Company of 090629 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairfontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 147.021.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of January.

Before the undersigned notary Maître Jean SECKLER, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The company Paquerette S.A., with registered seat in Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party requests the officiating notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the public limited company Holding Company of 090629 S.A., with registered office in L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine, R.C.S. Luxembourg number B 147021 (hereinafter "the Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30<sup>th</sup> of June 2009, published in the Mémorial C number 1453 of the 28th of July 2009.

II.- That the subscribed capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.-EUR), divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.-EUR) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company.

IV.- That the appearing party decides to dissolve and to liquidate the Company.

V.- That the appearing party is perfectly aware of the financial situation and the Company's articles of association.

VI.- That the appearing party, acting as liquidator, declares having settled all of the Company's liabilities and that he will be answerable, for all of the Company's debts and undertakings, even currently unknown.

VII.- That fully discharge is given to the board of directors and the statutory auditor for the performance of their mandates up to this date.

VIII.- That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX.- That the shares have been cancelled.

X.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the company.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses incurring for the reason of this deed, in any form whatsoever, is approximately evaluated at seven hundred and fifty Euro.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed has been drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zwei tausend elf, den ein und dreissigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Paquerette S.A., mit Sitz in Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republik der Seychellen,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

aufgrund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht,

Vorerwähnte Vollmacht, "ne varietur" paraphiert durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin ersucht den amtierenden Notar ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft Holding Company of 090629 S.A., mit Sitz in L-1341 Luxemburg, 9, Place Clairefontaine, H.G.R Luxemburg Nummer B 147021 (hiernach "die Gesellschaft"), gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 30. Juni 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1453 vom 28. Juli 2009.

II.- Dass das Gesellschaftskapital auf ein und dreissig tausend Euro (31.000,-EUR) festgelegt ist, eingeteilt in ein und dreissig (31) Aktien von jeweils ein tausend Euro (1.000,-EUR).

III.- Dass die Komparentin alleinige Aktieninhaberin der Gesellschaft ist.

IV.- Dass die Komparentin beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass die Komparentin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass die Komparentin, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Aktien annulliert worden sind.

X.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der Komparentin, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben Komparentin, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.  
Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.  
Gezeichnet: Alain THILL, Jean SECKLER.  
Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2011. Relation GRE/2011/662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.  
Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 8. März 2011.

Référence de publication: 2011035278/93.

(110039026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Milipi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 49.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011051688/11.

(110058263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Obrona Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 90.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OBRONA HOLDING S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011051706/12.

(110058365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**AIMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Apumas Industrial Material & Consulting S.à r.l.).**

Siège social: L-5326 Contern, 5, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.501.

L'an deux mille onze, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marc LENNERTZ, délégué technico-commercial, demeurant à B-5377 Waillet, 63, Clos Saint-Martin, propriétaire de vingt-cinq (25) parts sociales,
  - 2) Monsieur Jean Marc SCHUTZ, délégué technico-commercial, demeurant à B-4317 Faimés, 78, rue de Huy, propriétaire de quinze (15) parts sociales,
  - 3) Madame Béatrice DEMELENNE, aide-soignante, épouse de Monsieur Marc LENNERTZ, demeurant à B-5377 Waillet, 63, Clos Saint-Martin, propriétaire de trente-cinq (35) parts sociales,
  - 4) Monsieur Emmanuel DEPAS, gérant de société, né à Namur (Belgique), le 10 juillet 1962, demeurant à B-4031 Angleur, 6, avenue Henri Piedboeuf, propriétaire de vingt-cinq (25) parts sociales,
- Lesdits comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les associés de la société à responsabilité limitée «Apumas Industrial Material & Consulting S.à r.l.», en abrégé «Apumas IMC S.à r.l.», avec siège social à L-5326 Contern, 5, rue Edmond Reuter, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 437 du 27 février 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 144.501, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) représentée par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune, déclarent accepter au nom de la société la cession de trente-cinq (35) parts sociales en date du 10 février 2010 par Monsieur Emmanuel DEPAS, prénommé, à Madame Béatrice LENNERTZ-DEMELENNE, prénommée, pour un montant total de trois mille trois cent quarante euros (EUR 3.340,00).

2. Monsieur Emmanuel DEPAS, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Madame Béatrice LENNERTZ-DEMELENNE, prénommée, vingt-cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée «Apumas Industrial Material & Consulting S.à r.l.», prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de deux mille cinq cent quatre-vingt-deux euros quatre-vingt-dix sept cents (EUR 2.582,97), que le cédant reconnaît avoir reçu de la cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. Monsieur Jean Marc SCHUTZ, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Madame Béatrice LENNERTZ-DEMELENNE, prénommée, quinze (15) parts sociales de la société à responsabilité limitée «Apumas Industrial Material & Consulting S.à r.l.», prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de mille huit cent soixante euros (EUR 1.860,00), que le cédant reconnaît avoir reçu de la cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

4. La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Tous les associés déclarent expressément accepter les cessions de parts qui précèdent.

5. Monsieur Marc LENNERTZ et Madame Béatrice LENNERTZ-DEMELENNE, prénommés, sont dès lors les seuls associés de la société.

6. Monsieur Emmanuel DEPAS, prénommé, déclare avoir démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec date d'effet au 30 juin 2010. Les associés décident de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat depuis la date de constitution de la société jusqu'au jour de sa démission.

7. Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant Monsieur Marc LENNERTZ, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

8. Monsieur Marc LENNERTZ, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter les cessions de parts qui précèdent au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

9. En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article six des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par 100 (cent) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Marc LENNERTZ, prénommé, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
2.- Madame Béatrice LENNERTZ-DEMELENNE, soixante-quinze parts sociales . . . . .	75
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.»

10. Les associés décident de modifier la dénomination sociale de «Apumas Industrial Material & Consulting S.à r.l.», en abrégé «Apumas IMC S.à r.l.», en «AIMC S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de «AIMC S.à r.l.», société à responsabilité limitée.»

11. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

12. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

*Déclaration:*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973

concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Lennertz, J.-M. Schutz, B. Demelenne, E. Depas, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2011. Relation: LAC/2011/9402. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035146/88.

(110038978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

**Patron USA Luxco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Patron USA Luxco S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011051709/11.

(110058135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Pentair Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 72.853.

*Extract of the Sub-Lease Agreement dated on February 28, 2011:*

The registered office of the Company was transferred from 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg to 58, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg with effective date on March 1<sup>st</sup>, 2011.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extrait du contrat du 28 février 2011:*

Le siège social de la Société a été transféré du 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 58, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011051711/17.

(110057668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Silver Sea Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.165.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Silver Sea Developments S.à r.l.", a limited liabilities company, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed of the under-signed notary dated on 20 August 2010, published in Memorial C number 2155 of 13 October 2010 and whose Articles

of Association have been amended by deed enacted by the same notary on 10 September 2010, published in Memorial C number 2299, dated 27 October 2010.

The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, private employee, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) To change the Company's financial year closing date, from 1 November to 31 October of the following year.
- 2) To fix the next closing date year on 31 October 2011.
- 3) To amend article 14.1 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

*First resolution:*

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from 1 November to 31 October of the following year.

*Second resolution:*

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on 20 August, to 31 October 2011.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 14.1 of the Articles of Association and to give it the following wording:

**“ Art. 14.1.** The Company's financial year starts on the 1 of November and ends on the 31 of October of the following year.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Silver Sea Developments S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro B 155.165, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 20 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2155 du 13 octobre 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire le 10 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2299 du 27 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre de l'année suivante.
- 2) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 31 octobre 2011.
- 3) Modifier l'article 14.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre de l'année suivante.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 octobre 2011, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 20 août 2010 se termine le 31 octobre 2011.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 14.1 des statuts pour lui donner suivante:

« **Art. 14.1.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Saddi, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2011. LAC/2011/10301. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034434/100.

(110038518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

**Pentair Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 142.719.

*Extract of the Sub-Lease Agreement dated on February 28, 2011:*

The registered office of the Company was transferred from 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg to 58, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg with effective date on March 1<sup>st</sup>, 2011.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extrait du contrat du 28 février 2011:*

Le siège social de la Société a été transféré du 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 58, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011051712/17.

(110057665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Puzzle Sub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Puzzle Sub S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2011051715/11.

(110057942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Pacinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051716/10.

(110058214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Pentair Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 81.548.

*Extract of the Sub-Lease Agreement dated on February 28, 2011:*

The registered office of the Company was transferred from 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg to 58, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg with effective date on March 1<sup>st</sup>, 2011.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extrait du contrat du 28 février 2011:*

Le siège social de la Société a été transféré du 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 58, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011051719/17.

(110057667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Simak Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 147.958.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034437/10.

(110038442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

---